3. Les Dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.
4. Père et Mère tu honereras, afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras de fait ni volontairement.
6. Impudique point ne seras de corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras sciemment.
8. Faux témoignage ne diras ni mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autrui ne désireras pour les avoir injustement.

Les sept Commandemens de l'Eglise.

1. Les Fêtes tu sactifieras qui te sont de commandement.
2. Les Dimanches messe entendras, et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras au moins à Pâques humblement.